

Département de la Stratégie de la Mobilité
Direction de la Promotion des Voies
navigables et de l'Intermodalité
Rue Forgeur 2
B - 4000 Liège
Tél. : 04/220.87.50 • Fax : 04/220.87.60

COMMUNICATION A L'ATTENTION DE LA BATELLERIE ETABLIE EN WALLONIE

Madame, Monsieur,

OBJET : crise économique et financière - situation de la batellerie en Wallonie

Depuis le dernier trimestre 2008, la crise économique a durement frappé le secteur des transports de marchandises par voie navigable, que ce soit dans notre pays ou, de façon générale, à travers toute l'Europe fluviale.

En Wallonie, depuis 2003 déjà, la SOWALFIN - Société wallonne de Financement et de Garantie des petites et moyennes Entreprises – intervient en faveur du secteur du transport fluvial, par l'octroi de prêts subordonnés et/ou de la garantie de la Région wallonne sur des emprunts bancaires contractés par la batellerie dans le cadre d'investissements liés à la flotte de navigation intérieure.

Ainsi, ces dernières années, particulièrement avant la période de crise économique que le secteur subit actuellement, plusieurs dossiers ont pu se concrétiser grâce à son soutien.

Aujourd'hui, il nous revient que de nombreuses entreprises de transports fluviaux éprouvent des difficultés financières suite à la diminution des volumes transportés et des frets négociés sur certaines relations. Ces difficultés concernent principalement le remboursement de crédits en cours.

En collaboration avec la DPVNI et l'ITB, la SOWALFIN est disposée à analyser la possibilité d'intervenir de façon temporaire et exceptionnelle en faveur de la batellerie wallonne, afin de l'aider à traverser la période de crise. Ainsi, une mesure envisageable consisterait à garantir – selon des modalités à définir – le refinancement du solde restant dû de crédits d'investissement en cours.



Pour faire valider cette option par le Gouvernement wallon, il convient de disposer de données précises sur le nombre et le type d'entreprises en difficulté.

Si votre entreprise est confrontée à des difficultés de remboursement de crédits en cours – pour autant qu'elle soit établie en Wallonie – et souhaite bénéficier d'un soutien, il vous est demandé de le faire savoir le plus rapidement possible, en complétant le formulaire annexé et en nous le renvoyant par retour de courrier ou par e-mail à l'adresse dpvni@spw.wallonie.be (veuillez absolument à mentionner les caractéristiques du bateau, le numéro de TVA de l'entreprise et les crédits bancaires en cours).

Les réponses reçues seront traitées dans la plus stricte confidentialité et serviront dans un premier temps à cerner l'ampleur du problème et à définir, de façon appropriée, les mesures d'aides possibles que la Région wallonne pourrait prendre en faveur du secteur.

En vous remerciant d'avance pour la bonne attention que vous accorderez à la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de toute notre considération.

*ir. Pascal MOENS
Directeur*

